

# Proposition Commerciale

N° Devis/Affaire : 2210ESSMS000009 (Rev0)

Date d'emission du devis : 12/10/2022

## SYNTHESE DE L'OFFRE

**SOCOTEC ENVIRONNEMENT**  
**Agence E&S - ESSMS**  
Pôle E&S - Div production  
5 Place des frères Montgolfier  
78180 GUYANCOURT

Rédacteur  
**Fetta Boumaza**  
0615062426  
[fetta.boumaza@socotec.com](mailto:fetta.boumaza@socotec.com)

**IndEHPADants\_Occitanie**  
Avenue de Curtis  
  
31490 Léguevin

A l'attention de  
**Myriam HISSANE**  
0789292909  
[indehpadants@outlook.fr](mailto:indehpadants@outlook.fr)

### Contexte et besoin

L'association IndEHPADants, créée en 2019, regroupe les directeurs de 14 EHPAD indépendants dans le but de :

- mutualiser les achats, les recrutements, les formations,
- développer des stratégies politiques ;
- constituer une force représentative ;
- communiquer auprès des pouvoirs publics, des partenaires et du grand public.

S'inscrivant dans le champ de l'action médico-sociale et conformément à l'article L. 312-8 du CASF, les EHPAD de l'association sont tenus de réaliser une évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

L'association IndEHPADants a sollicité SOCOTEC Environnement pour la réalisation de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées aux usagers.

SOCOTEC Environnement justifie d'une recevabilité opérationnelle favorable et est autorisé par l'HAS à réaliser des évaluations de la qualité des ESSMS conformément au décret du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Notre approche suit la méthode définie dans le manuel d'évaluation de la qualité édité par l'HAS.

Désignation missions	Prix HT €	Quantité	Prix Total HT €
<b>- Frais de Dossier</b> Participation aux frais de Dossier	50,00	1	50,00

Désignation missions	Prix HT €	Quantité	Prix Total HT €
<p><b>ÉVALUATION DE LA QUALITE DES ESSMS - Multi-Etablissement</b></p> <p>L'évaluation des ESSMS a pour objet d'évaluer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes accueillies. Elle se matérialise par la mise en œuvre des outils et méthodes validés et publiés par l'HAS, à savoir, la procédure d'évaluation, le référentiel d'évaluation et le manuel d'évaluation.</p> <p>L'évaluation porte sur le périmètre de l'autorisation délivrée par l'(les) autorité(s) d'autorisation et de contrôle.</p> <p>La démarche d'évaluation de la qualité d'un EHPAD comprend 5 étapes clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de cadrage</li> <li>• Analyse documentaire</li> <li>• Visite sur site (2 jours à 2 intervenants)</li> <li>• Rapport préliminaire</li> <li>• Rapport définitif</li> </ul> <p>Délais d'intervention (fixé d'un commun accord à réception de commande) : 3 semaines à compter de la commande et remise du livrable au plus tard un mois après la visite sur site.</p> <p>Les 14 établissements concernés par cette offre sont décrits dans le bordereau de prix unitaire en annexe.</p> <p>Une remise commerciale sera accordée en fonction du nombre d'établissement à évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 établissements: remise de 2%,</li> <li>• 10 établissements : remise de 4%</li> <li>• 14 établissements : remise de 6%</li> </ul>	148 155,00	1	148 155,00
Montant Total HT			148 205,00
Total TVA 20 %			29 641,00
Montant Total TTC			177 846,00

La présente offre est valable 2 mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, vous rapprocher de votre interlocuteur Socotec.

**Echéancier de facturation :**

100% à la remise du livrable

**Modalités de règlement :**

Règlement par virement sous 30 jours à émission de facture sur le compte (IBAN) : FR76 3000 3003 7800 0209 1509 055 ou par chèque à l'ordre de SOCOTEC ENVIRONNEMENT

Préciser le N° de facture et/ou d'Affaire (2210ESSMS000009) lors de chaque paiement.

**Adresse de facturation**

IndEHPADants Occitanie  
 Avenue de Curtis  
 31490 Léguevin

Contact de facturation :  
 HISSANE Myriam  
 Email : indehpadants@outlook.fr  
 TEL : 0789292909

**Adresse d'intervention**

IndEHPADants Occitanie  
 Avenue de Curtis  
 31490 Léguevin

Contact sur site :  
 HISSANE Myriam  
 Email : indehpadants@outlook.fr  
 TEL : 0789292909

**Documents contractuels :**

Les documents contractuels, qui régissent la présente offre de Socotec Environnement, sont par ordre de priorité décroissante :

**La présente proposition;**

**Les Conditions Particulières jointes au présent devis, le cas échéant;**

**Les Conditions Générales:**

[https://www.socotec.fr/s3fs-public/2022-09/conditions\\_generales\\_socotec\\_qhse-2022.pdf](https://www.socotec.fr/s3fs-public/2022-09/conditions_generales_socotec_qhse-2022.pdf)

Ils constituent l'intégralité des engagements contractuels et annulent et remplacent tous les accords antérieurs, écrits ou verbaux ayant le même objet.

**Pour commander, merci de retourner ce document signé par email (coordonnées en page de garde) ou à l'adresse suivante :** SOCOTEC ENVIRONNEMENT - Agence E&S - ESSMS - 5 Place des frères Montgolfier - 78180 GUYANCOURT

Après la réception du devis signé, ce dernier ainsi que les documents contractuels visés ci-dessus deviennent convention qui régit les rapports contractuels entre SOCOTEC Environnement et le client. La date de conclusion de la convention sera la date de réception du devis signé.

<b>Signature et cachet du client          précédé de la mention "Bon pour accord"</b> <i>L'accord du présent devis vaut acceptation des conditions générales</i>	<b>SOCOTEC ENVIRONNEMENT</b> Fetta Boumaza

Votre numéro de commande :

Si l'adresse de facturation plus haut est erronée (ou diffère de l'adresse d'expédition de la facture), merci de compléter le cadre ci-dessous :

Adresse de Facturation	Adresse d'expédition de la Facture

# EVALUATION DE LA QUALITE DES ESSMS



**L'évaluation de la qualité des ESSMS** (Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. Elle vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), sauf dérogations prévues par ce même code.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE NORMATIF

L'évaluation des ESSMS a pour objet d'évaluer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes accueillies. Elle se matérialise par la mise en œuvre des outils et méthodes validés et publiés par l'HAS, à savoir, la procédure d'évaluation, le référentiel d'évaluation, le manuel d'évaluation et le cahier des charges.

L'obligation pour les ESSMS de réaliser une évaluation a été introduite par la loi du 2 janvier 2002, rénovant le code de l'action sociale et médico-sociale (CASF). Elle a permis d'inscrire les ESSMS dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et activités délivrées. La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (article 75), fait entrer l'évaluation des ESSMS dans une nouvelle étape et modifie l'article L. 312-8 du CASF qui dispose : « Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L. 161-37 du Code de la sécurité sociale... ». La fréquence des évaluations des ESSMS est de 5 ans.

L'évaluation porte sur le périmètre de l'autorisation délivrée par l'(les) autorité(s) d'autorisation et de contrôle.

Notre approche suit la méthode définie dans le manuel d'évaluation de la qualité édité par l'HAS.

## NOS RECONNAISSANCES EXTERNES

Les missions d'évaluation de la qualité des ESSMS, sont réalisées conformément aux exigences du cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS.

SOCOTEC Environnement justifie d'une recevabilité opérationnelle favorable et est autorisé par l'HAS à réaliser des évaluations de la qualité des ESSMS conformément au décret du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

## PRINCIPE D'INTERVENTION

Notre approche suit la méthode définie dans [le manuel d'évaluation de la qualité édité par l'HAS](#).

Une démarche d'évaluation qui permet :

- ▶ De recueillir l'expression des personnes accompagnées et de leurs représentants ;
- ▶ D'interroger les pratiques des professionnels ;
- ▶ De questionner les organisations mises en place par la gouvernance au regard des bonnes pratiques.

Les enjeux de l'évaluation de la qualité des ESSMS sont :

- ▶ Permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- ▶ Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- ▶ Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

L'évaluation est utile aux décideurs, dirigeants, professionnels, personnes accueillies, elle permet de porter une appréciation globale sur un établissement ou un service et de mettre en valeur actions, savoir-faire, visions de l'action sociale et service rendu.

L'évaluation des activités doit contribuer à la mise en œuvre effective du droit des usagers et à une prise en charge et un accompagnement de qualité, adaptés à ses besoins. Elle doit également apprécier la capacité de l'établissement à réaliser ses missions, c'est-à-dire son efficacité et même, sa capacité à mobiliser ses ressources (l'efficience).

## METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Nous avons le souci de prendre en compte les spécificités de chaque structure et serons attentifs à la qualité de la relation avec l'ensemble des acteurs rencontrés afin de développer une prestation, qui au-delà de l'aspect réglementaire, apporte avec une vraie valeur ajoutée à la structure.

Nos prestations se déroulent en cinq étapes :



La visite sur site est menée, à minima, par deux évaluateurs spécialisés dans le secteur social médico-social, dans les démarches d'amélioration continue. Nos évaluateurs sont qualifiés en interne pour la réalisation de l'évaluation de la qualité des ESSMS.

Nous vous proposons une approche pragmatique qui prend en compte vos spécificités et respecte les équipes sans les mobiliser de façon excessive.

## Etape 1 : Réunion de Cadrage

### Objectifs :

- ▶ Présenter et valider la méthodologie et les conditions d'évaluation : périmètre et objectifs de l'évaluation, nombre d'évaluateur ESSMS, calendrier et dates d'évaluation sur site, documents à transmettre, listes des personnes à rencontrer et modalités de reporting (observation, entretien individuel, entretien collectif, ...).
- ▶ Valider les modalités d'information et d'implication des professionnels, usagers et leurs représentants.

### Contenu de la prestation

- ▶ Réunion entre l'évaluateur coordonnateur et le représentant de l'ESSMS.

### Livrable :

- ▶ Compte rendu de la réunion précisant notamment les dates de la visite d'évaluation, sa durée, le nom et le profil des évaluateurs missionnés par l'organisme, et liste des documents à transmettre.

## Etape 2 : Analyse documentaire et élaboration de planning détaillé de la visite d'évaluation

### Objectifs :

- ▶ Prendre connaissance du contexte et de l'ensemble des éléments documentaires de l'établissement.
- ▶ Valider le champ d'application des critères du référentiel
- ▶ Définir conjointement le planning détaillé de la visite d'évaluation (enchaînement et répartition des séquences, personnes à rencontrer, évaluateurs de l'organisme mobilisés, lieux, etc.).

### Contenu de la prestation :

#### 1. Transmission par l'ESSMS, des documents suivants :

- ▶ Le numéro FINESS de l'établissement,
- ▶ Une copie de l'autorisation
- ▶ Un descriptif de l'activité, des publics accompagnés, un organigramme et un document relatif au personnel (effectifs en poste),
- ▶ Le CPOM,
- ▶ Le projet d'établissement,
- ▶ Les résultats de l'évaluation interne et/ou auto-évaluation,
- ▶ Le Plan d'amélioration de la qualité mis à jour suite à l'évaluation interne.

#### 2. A partir de l'ensemble des documents remis et du champ d'application des critères du référentiel<sup>1</sup>, l'évaluateur va construire un projet planning détaillé de la visite d'évaluation conformément aux exigences de l'HAS<sup>2</sup>.

Le projet de planning évaluatif précisera les modes de consultation les plus adaptés en fonction des personnes questionnées (entretien collectif, entretien individuel, questionnaire, observation, analyse documentaire) ainsi qu'un échéancier précis des différents rencontres.

Toutes les fonctions seront consultées y compris les professionnels de nuit et également les personnes accompagnées par l'ESSMS.

L'équipe d'évaluateurs sera attentive à respecter la vie du service et les différents rythmes organisationnels.

**Envoi du projet de planning détaillé à l'ESSMS pour modification éventuelle et validation.**

### Livrables :

- ▶ Le planning détaillé de la visite d'évaluation qui détermine : le périmètre de l'évaluation, les noms des personnes à rencontrer et indique les indicateurs du référentiel concernés par l'évaluation.

## Etape 3 : Visite sur site

### Objectifs :

- ▶ Obtenir les informations permettant d'apprécier la dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'établissement et sa capacité à satisfaire à sa mission.
- ▶ Impliquer l'ensemble des acteurs dans la démarche d'évaluation (professionnels, résidents/usagers, familles et prestataires extérieurs).

---

<sup>1</sup> Le champ d'application des critères du référentiel sont définis par la plateforme Synaé en fonction du numéro FINESS de l'

<sup>2</sup> Fiche pratique 1. Comment s'organise la visite d'évaluation ?; Manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS (p. 166)\_ mars 2022 \_ HAS



## Contenu de la prestation :

- ▶ **Une réunion d'ouverture** avec l'ensemble des personnes qui vont être consultées afin de présenter les objectifs de cette évaluation ainsi que le déroulement des entretiens. Le but de cette réunion est de dédramatiser cette évaluation en mettant en avant l'objectif de l'évaluation : améliorer en continu la réponse apportée aux personnes accueillies.
- ▶ Réalisation, par l'équipe d'évaluateur, des différents entretiens, observations et analyse documentaire **conformément au programme évaluatif préalablement validé**.
- ▶ Méthodes d'évaluation utilisées<sup>3</sup> :
- ▶ Le « **Chapitre 1 : la personne** » du référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS est évalué au travers de la méthode de « **l'accompagné traceur** ».
- ▶ Le « **Chapitre 2 : les professionnels** » du référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS est évalué au travers de la méthode du « **traceur ciblé** ».
- ▶ Le « **Chapitre 3 : l'ESSMS** » du référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS est évalué au travers de la méthode de « **l'audit système** ».
- ▶ **Une synthèse entre évaluation** à chaque fin de journée d'évaluation.
- ▶ **Un débriefing du matin** avec la direction afin de présenter les éléments de dysfonctionnement observés, voire de motifs d'alerte et des investigations complémentaires nécessaires et répondre aux demandes de précisions éventuelles.
- ▶ A la fin de la dernière journée d'évaluation, tenu d'une **réunion de restitution « à chaud »** auprès de l'ensemble du personnel rencontré afin de présenter les principaux résultats de la visite d'évaluation de l'ESSMS, de faire un focus sur les points forts et les axes de progrès identifiés et de présenter les prochaines échéances.

## Livrables

- ▶ Présentation des premières analyses résultant des rencontres et observations.

## Remarque : **Constats liés à la sécurité des personnes réalisés lors des visites d'évaluation**

- ▶ Les évaluateurs informent le représentant légal de l'ESSMS et le référent SMS des faits ou manquements mettant en jeu la sécurité des personnes accompagnées qu'ils auraient constatés au cours de la visite.
- ▶ Le référent SMS transmet l'information aux autorités compétentes.

## **Etape 4 : Rapport préliminaire**

### Objectif :

- ▶ Formaliser les constats et observations réalisés lors de l'évaluation sur site.

### Contenu de la prestation :

- ▶ Via la plateforme Synaé, les évaluateurs formalisent leurs constats et observations et cotent chaque élément de la grille d'évaluation.

Ci-après les différentes cotations possibles :

<b>1</b>	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
<b>2</b>	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
<b>3</b>	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
<b>4</b>	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
<b>*</b>	Le niveau atteint est optimisé
<b>NC</b>	L'ESSMS est non concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
<b>RI</b>	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'intervenant (Chapitre 1)

<sup>3</sup> Conformément à la méthodologie HAS définie dans les fiches pratiques 3, 4 et 5 du Manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS \_ mars 2022 \_ HAS



Le rapport est automatiquement généré par la plateforme Synaé à partir des éléments saisis par les évaluateurs de l'organisme et les observations rédigées par l'ESSMS. Il reprend l'ensemble des éléments d'évaluation du référentiel coté et met en valeur les axes forts, ainsi que les axes de progrès identifiés. Il présente une représentation graphique des résultats pour en faciliter la lecture au niveau global, par chapitre et par thématique. Il fait également un focus sur la cotation des critères impératifs.

- ▶ Lorsque, au cours de l'évaluation, les évaluateurs de l'organisme cotent **un ou plusieurs critères impératifs à 1, 2 ou 3**, ils ont l'obligation de **compléter un formulaire « critère impératif »** dans Synaé, pour chacun de ces critères.

Remarque : L'élaboration du formulaire « critère impératif » peut nécessiter des investigations complémentaires. Pour ce faire, les évaluateurs peuvent rencontrer et échanger avec toute personne ou instance permettant de compléter les données recueillies et récupérer des éléments d'information complémentaires.

**Les évaluateurs en feront état à la gouvernance, lors de la synthèse quotidienne.**

Livrable :

- ▶ **Au plus tard 1 mois après la visite d'évaluation**, SOCOTEC Environnement transmet à l'ESSMS (via la plateforme Synaé) le rapport de visite.
- ▶ Formulaire(s) « critère impératif ».

## Etape 5 : Rapport définitif

Objectif :

- ▶ Prendre en compte les retours de l'établissement suite à la lecture et présentation des pré-rapports,
- ▶ Formaliser la version définitive des rapports d'évaluation de la qualité

Contenu de la prestation :

- ▶ **L'ESSMS dispose de 1 mois à compter de la réception du rapport préliminaire** pour rédiger ses observations (via la plateforme Synaé) et les retourner à SOCOTEC Environnement.
- ▶ SOCOTEC Environnement, après réception des observations de l'ESSMS, procède à la clôture du rapport d'évaluation et le communique définitivement à l'ESSMS (via la plateforme Synaé).

Livrable :

- ▶ Rapport définitif

Remarque : Le rapport d'évaluation est composé de 6 grands éléments, à savoir :

- ▶ la présentation de l'ESSMS évalué ;
- ▶ la cotation des différents critères et objectifs du référentiel ;
- ▶ un focus sur les critères impératifs ;
- ▶ une synthèse par chapitre des différentes thématiques du référentiel d'évaluation ;
- ▶ le niveau global atteint par l'ESSMS ;
- ▶ les observations émises par l'ESSMS.

## Sécurité de l'intervention et EPI

Il vous appartiendra d'établir avec nos évaluateurs un plan de prévention pour toute mission susceptible d'engendrer un risque (lié aux conditions d'intervention ou à la mission en elle-même).

## Recours à de la sous-traitance externe

Aucune sous-traitance externe n'aura lieu dans le cadre de mission.

Socotec se réserve la possibilité de faire appel à des partenaires pour une mise à disposition du personnel qui sera qualifié selon la procédure général SE.PG.GA.01, relative à la gestion des prestataires externes.

## Délais d'intervention (Estimatif à valider lors de la réunion de cadrage)

Nous vous proposons l'échéancier suivant :

S0	Réception de votre commande
S2-S3	Réunion de cadrage
S3-S6	Analyse documentaire _ Elaboration de planning d'évaluation
S9-S10	Visite sur site conformément au planning d'évaluation
S14	Envoi rapport préliminaire
S18	Formalisation par l'ESSMS de ses observations (via la plateforme Synaé)
S19	Clôture et envoi du rapport d'évaluation

## LIVRABLES

Le rapport est transmis à la HAS via la plateforme Synaé.

L'édition d'exemplaires imprimés des livrables, fait l'objet d'une facturation complémentaire de 50,00 € HT par rapport et par copie.

## ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Cette offre répond à nos exigences d'impartialité et d'indépendance.

Pour une meilleure efficacité dans notre partenariat, nous vous proposons un pilotage centralisé avec un interlocuteur unique, en retour, nous vous demandons de désigner dans votre propre structure un pilote unique.

Durant la visite d'évaluation, l'ESSMS doit communiquer aux intervenants de l'organisme tous les documents nécessaires à son évaluation et faciliter les rencontres.

## LIMITES D'INTERVENTION

Sauf à ce qu'elles soient précisées dans la partie financière de cette offre, ne relèvent pas de la présente mission :

- ▶ la recherche de l'origine des dysfonctionnements,
- ▶ la proposition d'un plan d'action et l'accompagnement pour la recherche de solutions,
- ▶ la sensibilisation des salariés.

## FRAIS DE DEPLACEMENT

- ▶ Les frais de déplacement ne sont pas intégrés aux tarifs de la prestation et feront l'objet d'une facturation complémentaire.
- ▶ Pour la France continentale, ils sont calculés sur la base des forfaits suivants en fonction
  - de la durée de la prestation sur site que chacun des évaluateurs de la prestation doit réaliser
  - du nombre de km que doit réaliser chacun des évaluateurs pour se rendre sur le site.

Forfait €HT par Évaluateur				
Rayon km	Durée de l'évaluation sur site			
	2 jours	3 jours	4 jours	> 4 jours
0-50	100	150	200	Au cas par cas
51-100	220	340	460	
101-150	270	390	510	
151-200	320	440	560	
201-300	420	540	660	
>300	Au cas par cas			

- ▶ Les frais et temps de déplacement en dehors de la France Continentale feront, le cas échéant, l'objet d'un avenant au présent contrat.

## ANNULATION OU REPORT DE LA PRESTATION A VOTRE DEMANDE AVANT INTERVENTION

Dans le cas d'une annulation ou d'un report de notre prestation à votre demande dans des délais trop courts, SOCOTEC ENVIRONNEMENT aura droit à un dédommagement pour prendre en compte les frais engagés et l'impossibilité de compenser la perte d'activité compte tenu des délais trop courts de l'annulation :

- ▶ entre 6 et 3 mois avant la date d'intervention prévue : 30% du montant de la prestation sera facturé,
- ▶ entre 3 mois et 5 jours avant la date d'intervention prévue : 40% du montant de la prestation sera facturé,
- ▶ entre 2 à 5 jours ouvrés avant la date d'intervention prévue : 50% du montant de la prestation sera facturé,
- ▶ entre 1 à 2 jours ouvrés avant la date d'intervention prévue : 70% de la prestation sera facturé,
- ▶ moins de 1 jour ouvré avant la date d'intervention prévue : 90% de la prestation sera facturé.

## PRECISIONS SUR LES HONORAIRES

- ▶ Ces honoraires, assujettis à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur lors de l'exécution de la mission, ne comprennent pas les éventuelles formations qui s'avèreraient nécessaires pour l'accès aux sites (Formation aux Risques Chimiques, Travail en Zone Confinée, ...).
- ▶ Au-delà d'un an à partir de la date de la commande, les honoraires et frais sont révisibles suivant la formule :
  - $K = Y \times I / I_0$
  - K = Honoraires révisés
  - Y = Honoraires de base
  - $I_0$  = Indice ingénierie du mois de signature du contrat
  - I = Indice ingénierie du mois de la prestation
- ▶ Le tarif détaillé ci-dessus intègre les frais de pilotage opérationnel (5%) et les frais d'assurance et de pilotage administratif (5%) du dossier.
- ▶ Dans un souci de réduction des coûts directs et indirects de déplacement, bénéficiant à chacune des parties et réduisant du même coup le bilan carbone de cette opération, notre offre suppose que nous ayons la main sur un circuit de visites optimisées par nos soins.
- ▶ Le prix convenu intègre les inventaires stipulés sur cette convention.
- ▶ Toute évolution sera consignée sur une feuille d'attachement signée par les deux parties.
- ▶ Les prestations ne sont pas prévues pour être réalisées, le samedi, le dimanche, les jours fériés, en horaire de nuit. Si des interventions étaient demandées en dehors des heures des jours ouvrés et horaires de jour (8h00 / 18h00), il y aurait application des suppléments suivants sur les heures concernées :
  - Pour des travaux en semaine en dehors de ces plages horaires (+25%),
  - Pour des travaux le samedi ou en horaires de nuit – 20h/ 6h – (+50%),
  - Pour des travaux le dimanche ou jours fériés (+100%)\*

\*sous réserve d'une demande préalable formulée par écrit dans un délai compatible avec la réglementation (6 semaines avant intervention)

### POUR ALLER PLUS LOIN

**Socotec Environnement peut vous accompagner sur des interventions complémentaires :**

- **Diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment aux risques de malveillance pour identifier les mesures de sécurisation à prévoir**
- **Mise en œuvre des dispositions prévues dans la fiche de sécurité par vos équipes**
- **Formation et sensibilisation de vos équipes sur le risque Attentat**
- **Animation d'exercices de mise en pratique pour évaluer la pertinence des solutions retenues et capitaliser sur le retour d'expérience.**